

Projet de territoire à très basses fuites d'azote Anse de Locquirec et Baie de la Lieue de Grève

**Territoire : « Bassins versants du Douron et du Dourmeur » et
« Bassins versants de la Lieue de Grève »**

Dispositif « gagnant-gagnant »

Action : Réalisation de sursemis de prairie

L'objectif de ce programme est de reconnaître d'une part, les bonnes pratiques et, d'autre part, l'engagement dans le projet des agriculteurs volontaires. Cette reconnaissance se traduit par l'attribution de temps de travaux orientés vers l'environnement ou l'agro-environnement et effectués par des ETA ou des CUMA ou d'autres entreprises du territoire. Dans le cas présent, il s'agit de sursemencer une prairie.

Intérêt environnemental :

Les prairies accumulent année après année de l'azote dans le sol notamment au niveau du système racinaire. Leur renouvellement par retournement induit une libération d'azote très importante dont une majeure partie sera perdue par lessivage. Au lieu de perdre ce stock d'azote disponible pour l'implantation de la nouvelle prairie, il est préférable de réaliser un sursemis sans détruire la végétation en place.

Objectif agricole :

Il s'agira de réensemencer une prairie dont la productivité s'est essouffée au fil des années, notamment à cause de la déperdition des espèces implantées (piétinement, chargement élevé sur la pâture, apparition d'espèces indésirables). Il permettra de retrouver potentiellement rapidement une densité de végétation homogène avec des espèces fourragères adaptées et corrigeant la flore existante, soit une parcelle remise en état et exploitable en peu de temps.

Période de réalisation :

Il est préférable de réaliser le sur-semis à l'approche de l'automne (fin juin – début juillet en zone humide, fin août – début septembre en zone séchante) pour une meilleure implantation (moins de risque de concurrence qu'au printemps), ou au réveil de la végétation en tout début de printemps. Il est indispensable de réaliser un passage de tondeuse à refus ou un pâturage intensif afin d'obtenir une végétation rase au sursemis qui ne concurrencera et n'étouffera pas les nouvelles pousses. L'attention portée à la préparation de la parcelle conditionnera la réussite du sursemis. Le sursemis doit être réalisé en condition sèche. Il est nécessaire de faire pâturer rapidement la parcelle après le sursemis.

Choix des espèces :

Il est essentiel d'implanter des espèces agressives à levée rapide. Les mélanges peuvent avoir pour base les compositions suivantes :

- RGA (15 – 20 kg/ha) et trèfle blanc (5 – 6 kg/ha) pour des pâtures
- RGI, RGH (15 – 20 kg/ha), et trèfle violet (10 – 15 kg/ha) pour des parcelles de fauche

Matériel :

Le sur-semis peut être fait avec un semoir à semis direct avec peignes (arrachent les mauvaises herbes), à 1 cm de profondeur, en tassant le sol avec un passage de rouleau (idéalement rouleau « cultipacker » ou « croskilette »).

Le semis direct permet de s'affranchir d'un passage préalable de herse. Mais il est aussi possible de faire un passage de herse à étrilles ou à prairie préalablement au sur-semis afin d'arracher des mauvaises herbes et de créer des ouvertures dans la végétation en place. Un tassage au rouleau améliorera la levée. **La préparation de la parcelle est de la responsabilité de l'agriculteur.**

Le prestataire présentera les méthodes qu'il compte utiliser en décrivant les caractéristiques techniques du matériel.

Modalités de gestion et points de vigilance :

Il faut faire pâturer très rapidement après le sursemis (quelques jours plus tard). L'objectif est de maintenir une végétation existante rase qui ne concurrencera pas les nouvelles levées, tout en tassant le sol au passage des animaux. Il ne faut pas apporter d'azote qui favoriserait la végétation en place et étoufferait le sursemis. Le retour du pâturage doit aussi être rapide (20 à 25 jours d'intervalle) afin de maintenir un RGA court qui permettra un meilleur passage de la lumière et de la chaleur dont les trèfles ont besoin pour se développer.

Par ailleurs, selon le contexte, des précautions seront à prendre contre les limaces.



(source : internet)